

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination et du management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

VILLE DE NANTES

Par arrêté préfectoral du 21 septembre 2012, une enquête publique est ouverte à la mairie de NANTES, pendant une période de 32 jours, du 15 octobre au 15 Novembre 2012 inclus, portant sur la demande présentée par la Ville de NANTES pour être autorisée à exploiter le vivarium du muséum d'histoire naturelle, 12, rue Voltaire à NANTES.

Cet établissement est soumis à la rubrique 2140 (animaux d'espèces non domestiques ; installations fixes et permanentes de présentation au public) de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Pierrig BEZIE, retraité de la police, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Jean BUSSON, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Monsieur Pierrig BEZIE est chargé de diriger l'enquête et de recevoir à la mairie principale de Nantes (salle Monti), 29, rue de Strasbourg les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **Lundi 15 octobre 2012** de 9 h 00 à 12 h 00,
- **Vendredi 26 octobre 2012** de 14 h 00 à 17 h 00,
- **Lundi 29 octobre 2012** de 9 h 00 à 12 h 00,
- **Vendredi 9 novembre 2012** de 14 h 00 à 17 h 00,
- **jeudi 15 novembre 2012** de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra y prendre connaissance du dossier.

Sa consultation est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr (Nos publications, les installations classées pour la protection de l'environnement).

Le public pourra formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie centrale de NANTES, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur à la mairie de NANTES, 2, rue de l'Hôtel de Ville, 44 000 NANTES en précisant « Enquête publique Muséum d'histoire naturelle » ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : icpe-agricoles@loire-atlantique.pref.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) dès lors que le commissaire-enquêteur les aura transmis en préfecture. Ils seront également tenus à la disposition du public en mairie de NANTES pendant un an.

Toute information concernant le projet peut être demandé à M. le directeur du muséum d'histoire naturelle, 12, rue Voltaire, 44 000 NANTES.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet, assortie de prescriptions, ou un refus.